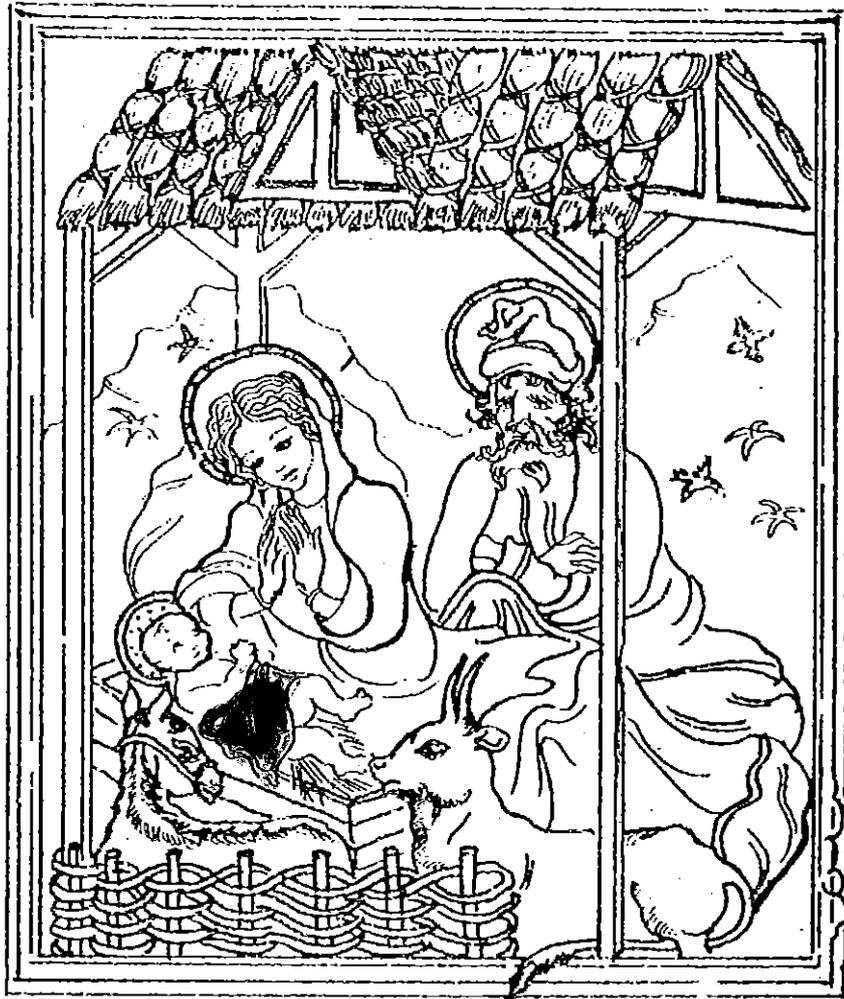


M. Maucel Roger



LE

PETIT

CORPUS

n° 97

C. Cardin

1989

0  
1  
2

3  
4

# Les Treize Desserts

Ils doivent comporter  
Obligatoirement:

Les quatre mendiants, quatre fruits dont la couleur est comparée à l'habit des moines d'ordres mendiants

Les Dominicains : les raisins secs

Les Carmes : les amandes

Les franciscains : les figues sèches

Les Augustins : les noisettes

Puis

des Pistoles, prunes dorées sèches,

du Nougat blanc et du Nougat noir

des Galettes rondes au lait

la Pompe à huile, gâteau à l'huile d'olive

Enfin, au choix,

des Dattes, des fruits confits, de la confiture de Coings,

des Calissons, des fruits frais.

JOYEUX NOEL ET MEILLEURS VOEUX  
\*\*\*\*\*

Toute l'équipe du Petit Corpatus, vous souhaite un Joyeux Noël et vous présente ses meilleurs voeux de bonne et heureuse année : que 1990 voi se réaliser pour vous et vos familles, vos souhaits les plus chers. Cette dernière décennie du 20ème Siècle, que nous allons entamer, va nous emmener vers le 3ème millénaire et nous apportera souhaitons la paix, liberté et fraternité et une ouverture toute proche de l'Europe, pleine d'avenir pour tous.

Cette année le Petit Corpatus, fêtera la sortie de son 100ème Numéro, et nous essaierons de sorti un numéro Spécial, si certains ont des idées, qu'ils contactent, soit Mme Juliette ARBOUET, Mr Michel PEROT ou moi-même il nous reste encore quelques mois pour y travailler...

Dans ce numéro, j'ai établi moi-même le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal et il en sera de même dans les prochains numéros, car la "Commission Information" du Conseil Municipal, ne nous autorise pas à mettre le compte-rendu officiel tant qu'il n'aura pas été diffusé dans le bulletin Municipal. Mais par respect, pour vous, fidèles lecteurs, nous continuerons à vous informer rapidement et le plus objectivement possible en engageant notre responsabilité, et comme par le passé, nous vous laissons nos pages ouvertes, vous êtes invités à nous faire parvenir vos articles, suggestions ou critiques...

Merci à tous ceux qui nous aident, et bonne année à tous..

La Présidente de l'association  
Culture et Loisirs de l'Obiou.

G. ROUX

---

LE BONHOMME NOEL

Tout près de l'étang qui reflète  
Les peupliers au vent courbés.  
J'ai vu passer, oh ! quelle fête !  
Le bonhomme cher aux bébés.

Par les sentiers, sous la feuillée,  
Il s'en allait à petit pas.  
Tout joyeux, la mine éveillée,  
Comme s'en vont les grands-papas.

Sur sa pauvre échine voûtée,  
Ses deux coudes dans les genoux.  
Il portait toute une hottée  
De galettes et de joujoux.

- Bonhomme, où vas-tu ? m'écriai-je,  
- Les innocents sont mes amis :  
J'en leur porte à travers la neige  
Les joujoux qu'on leur a promis.

Clovis HUGUES.

COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 1989

Présents : Mrs CARDIN, BLANC, PELLISSIER, BERNARD, REYNIER, NEBON,  
GONSOLIN, GUEYDAN, BOULANGER.  
Mmes BONDARNAUD, MONIER, MOUSSIER, ROUX.

Représentés : Mr CORBY, Mlle FRANCOU.

I. Compte Administratif 1988

Somme des recettes et dépenses enregistrées en section de fonctionnement et d'investissement correspondant au compte de gestion du percepteur.

Section Fonctionnement : Recettes : 6 454 884,43  
Dépenses : 6 065 938,36

Section Investissement : Recettes : 12 069 243,67  
Dépenses : 12 042 812,71

Excédent global : 415 377,03 Frs

Centre Communal d'Action Sociale

Section Fonctionnement : Recettes : 1 926,78  
Dépenses : 951,40

Excédent global : 975,38 Frs

Régie de Transports

Section Fonctionnement : Recettes : 560 814,87  
Dépenses : 371 501,98

Excédent global : 671 141,29 Frs

Ces 3 Comptes Administratifs ont été approuvés à l'unanimité.

II. Budget Supplémentaire 1989

BALANCE GENERALE

DEPENSES

RECETTES

	Prévu au B.P.	Budget Sup.	Prévu au B.P.	Budget Sup.
Section Fonctionnement	- 7 217 456,57	- 228 857,00	7 217 456,57	- 228 857,00
Section Investissement	- 15 710 452,00	+ 5 410 823,65	15 710 452,00	+ 5 410 823,65

Vote Pour : Mrs CARDIN, REYNIER, GONSOLIN, BERNARD, BLANC, CORBY,  
BOULANGER, PELLISSIER.  
Mmes BONDARNAUD, ROUX, MOUSSIÉ, FRANCOU.

Contre : GUEYDAN, MONIER, NEBON.

REGIE DE TRANSPORT  
BALANCE GENERALE

Section Fonctionnement : Recettes : + 728 092,00  
Dépenses : + 238 500,00

Section Investissement : Dépenses : + 23 377,26

Excédent global : 466 215,74 Frs  
approuvé à l'unanimité.

III. Convention entretien terrain de foot.

Accord du Conseil Municipal pour signature d'une convention avec  
Mr BIEGNOLE.

IV. Réfection des Sanitaires Publics.

- 1). Projet d'un bloc sanitaire sur le parking PRAYER comportant 2 W.C.  
dont 1 pour handicapés, avec local poubelles.
- 2). Etude de construction d'un bloc sanitaire place Napoléon.

V. Reprise matériel Informatique.

Accord du Conseil Municipal pour la prise en charge de l'ordinateur  
EXCEL 100 fourni par l'Education Nationale.

VI. Sécurité du Lac.

Pour accroître la Sécurité du Lac, les pompiers demandent au SIVOM  
d'acheter un zodiac en bénéficiant des subventions allouées par le  
Service départemental d'intervention et de secours et proposent de  
demander à la gendarmerie d'assurer la surveillance du lac.

VII. Chemins de randonnée.

Un bilan du travail effectué par les jeunes de la Roseraie est donné:  
10 Kms de sentiers entretenus et remis en état = 730 heures  
entretien et nettoyage de la plage = 70  
TOTAL = 800 heures.

effectuées dans le cadre de leur réinsertion.

Travaux subventions à 50 % par le Conseil Général.

VIII. Chemins de fer du Haut-Beaumont.

Le Conseil Municipal doit se prononcer, pour l'adhésion de la Commune  
de CORPS, ST MICHEL et CORPS pour la réalisation de ce Chemin de Fer  
à condition que le Conseil Général s'engage à cautionner 50 % de  
l'ensemble du projet (train + remontées mécaniques) (les 50 %  
seront demandées aux banques prêteuses) et à faire partie de la future  
S.E.M. qui assurera le fonctionnement de ces aménagements.

Vote : Pour : Mrs CARDIN, REYNIER, GONSOLIN, BOULANGER, CORBY,  
BLANC, Mlle FRANCOU.

Contre : Mrs BERNARD, GUEYDAN, NEBON.  
Mmes MOUSSIÉ, MONIER, ROUX.

Abstention : Mr PELLISSIER, Mme BONDARNAUD.

Adhésion de la Commune de CORPS à ce Syndicat.

IX. S.I.A.R.L.S. Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Rives du Lac du Sautet.

Ce Syndicat aura pour but l'aménagement des rives du lac, dans le respect du Site Naturel : sentiers, zone de pêche, etc... et regroupera les Communes de BEAUFIN, AMBEL, MONESTIER D'AMBEL, PELLAFOL et CORPS.

Vote : adopté à l'unanimité.

Délégués titulaires : Mr BLANC, Mme BONDARNAUD.

Délégués suppléants : Mr GONSOLIN, Mr GUEYDAN.

X. Pétition de quelques commerçants sur le déplacement du Marché sur le Parking PRAYER.

Le Conseil Municipal en prend connaissance et précise que cette décision a été prise dans le but de faciliter la circulation et d'assurer la sécurité des piétons.

XI. Redevance des Ordures Ménagères.

Les réclamations ont été traitées à huis clos. Le Conseil Municipal charge le Percepteur d'effectuer le recouvrement des arriérés des sommes dues par les usagers.

XII. Mise en place de quilles.

Suite à la demande de Mr GUEYDAN, le Maire précise qu'il a décidé lui-même de la pose des quilles à la sortie du Passage du Trieux et que Gilbert GUEYDAN, n'est pour rien dans cette décision.

Gisèle ROUX n'ayant pas été informée (pas plus que les autres membres du Conseil Municipal) demande dans quelles intentions, elles ont été placées.

Le Maire précise qu'il les a fait placer, pour éviter de salir les pavés et pour assurer la sécurité des piétons.

Mme ROUX présente une série de photos illustrant d'autres problèmes d'encombrement de la chaussée, mettant gravement en péril la sécurité des piétons et demande quelles solutions y seront apportées. Mr le Maire indique que chaque problème sera étudié.

---

DONS A LA MAISON DE RETRAITE

Le personnel et les pensionnaires de la Maison de Retraite remercient : les gardes et l'A.C.C.A. de CORPS qui leur ont remis : 1 chevreuil accidenté sur la RN 85.

- Mr RODRIGUEZ pour des dons de fruits et légumes.
- Mr Etienne BARDOU, pour le don d'un agneau.

LOTO DU FOOT  
\*\*\*\*\*

Le Samedi 16 Décembre à 20h30, Salle Polyvalente, le FOOTBALL CLUB de l'Obiou organise son grand loto Annuel, avec de nombreux lots : Platine laser, appareil photo, couette, jambon, etc...

Venez y participer.

---

COMITE DES FETES  
\*\*\*\*\*

Le comité des Fêtes organise : Le Samedi 30 Décembre à 20h30, Salle Polyvalente un grand loto, avec de nombreux lots.

Venez nombreux...

Le Dimanche 31 Décembre à partir de 21 heures.

REVEILLON DE LA ST. SYLVESTRE AVEC SOIREE DANSANTE prix 190 Frs par personne.

- Renseignements -Inscription en Mairie, Tél : 76.30.00.31 avant le Jeudi 28 Décembre 1989.

Le Comité des Fêtes de CORPS présente à la Population ses meilleurs voeux de Noël et de Nouvel An.

---

L'INSOLITE ET IMAGES FORTES DU PASSE  
\*\*\*\*\*  
DE RENE REYMOND  
\*\*\*\*\*

L'auteur sera présent le Jeudi 28 Décembre de 10h à midi, au magasin le Cliché pour dédicacer cet ouvrage de 528 Pages et 215 Ouvrages de la région.

---

ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS DE L'OBIOU  
\*\*\*\*\*

Tous les membres de cette Association sont invités a participer à l'Assemblée Générale qui aura lieu le Lundi 22 Janvier à 20h30 Salle de Réunion de La Mairie.

## INAUGURATION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE DE CORPS

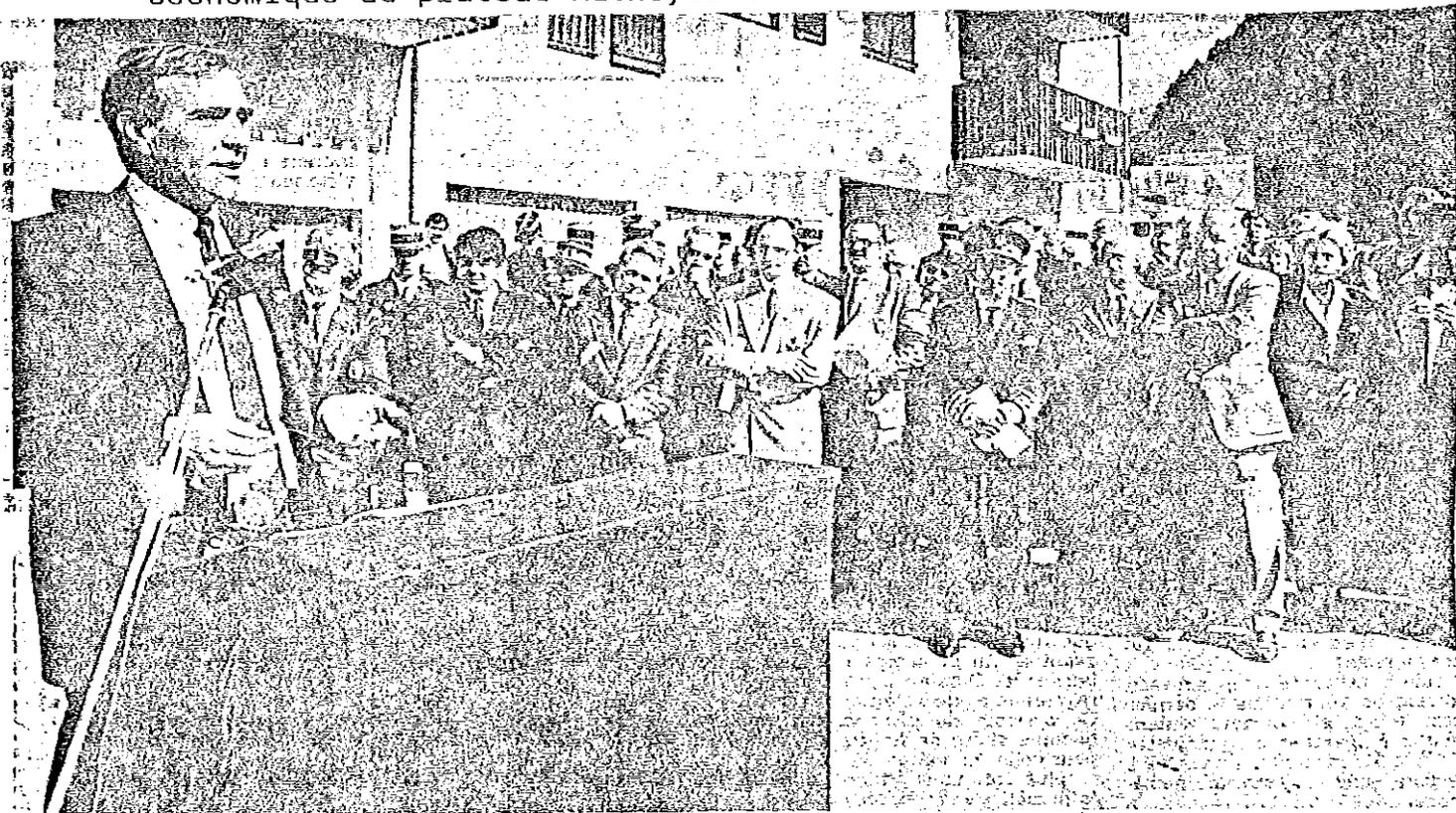
### ET DE GORGY TIMING

CORPS retient son souffle, LA SALLE en BEAUMONT pavoise. C'est jour de fête ce Samedi dans le Canton de CORPS qui attend le secrétaire d'Etat à la Défense M. Gérard RENON. "C'est un événement historique" lance à la cantonale le député Didier MIGAUD. Et pour cause ! Jamais un ministre n'est resté si longtemps dans l'un des cantons les plus septentrionaux du département. Mr Gérard RENON, accompagné du préfet de l'Isère, Mr Jean-Paul PROUST, du directeur général de la gendarmerie nationale, Mr Charles BARBEAU, de l'adjoint au commandant de la 5e région de gendarmerie, le général de brigade REYNAULT, du commandant du groupement de gendarmerie de l'Isère, le lieutenant-colonel PARAYRE, est arrivé à CORPS avant 11 heures, en avance sur l'horaire. Et comme dans une brigade de gendarmerie l'heure c'est l'heure, mais avant l'heure, c'est pas l'heure, le ministre a attendu les élus du Canton, dans un café du village.

### LE GENDARME, INTEGRE A LA VIE LOCALE

A 11 heures tapante, le cortège officiel auquel se sont joints le député Jean-François DELAYAIS, les conseillers généraux Gérard CARDIN, Marcel BERTHIER, Claude PEQUIGNOT et Jean-Auguste RICHARD, les maires des Communes du Canton, pénètre dans l'enceinte de la toute nouvelle gendarmerie, occupée depuis un an par les 6 gendarmes en poste. Les allocutions des uns et des autres sont d'ailleurs l'occasion de réclamer au ministre un gendarme supplémentaire. Cela dit, chacun s'est réjoui que les gendarmes soient bien logés, et bien intégrés au milieu local.

Après un premier kir, offert par la municipalité, le cortège s'est dirigé dans le bâtiment de la Société GORGY TIMING, une entreprise de production de systèmes horaires et d'horloges électroniques à diodes électroluminescentes. Elle emploie 10 personnes à CORPS et à ce titre, représente un espoir pour ceux qui évoquent la reconversion économique du plateau Matheysin.



Lors de l'inauguration de la gendarmerie de Corps, le secrétaire d'Etat à la défense Gérard Renon s'est adressé aux gendarmes et aux autorités civiles.

**11 NOVEMBRE ■**

## **DOUBLE COMMEMORATION**

L'anniversaire de l'Armistice a été doublement commémoré : à 10h30, une gerbe était déposée au monument aux Morts du hameau du Coin, par le Dr. G. CARDIN, Maire, en présence d'une partie du Conseil Municipal, de M. R. RIVIERE, lieutenant des pompiers, et des habitants du Coin. Ensuite suivait la lecture du message de M. André MERIC, secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre, rendant hommage aux soldats de 1914-1918, dont 5 de ce hameau sont morts pour la patrie. Leurs noms figurent sur le monument aux Morts, récemment déplacé près de la Chapelle.

Cette cérémonie était en quelque sorte une inauguration et un hommage aux soldats du Coin.

A 11 heures, tous se retrouvaient devant la Mairie pour le défilé au monument aux Morts de CORPS, avec les anciens combattants et prisonniers et la population, où les attendaient les enfants des écoles et leurs enseignantes. Une gerbe était déposée par le Dr. G. CARDIN, qui lisait le message rappelant que les "enfants de la patrie" doivent savoir se rassembler, au-delà de ce qui les divise, pour suivre l'édification, dans la tolérance et la fraternité, d'une France, d'une Europe, d'un monde de paix, de justice et de liberté".

Puis c'était l'appel aux morts et la minute de silence à la mémoire de tous les disparus. Tous les participants remontaient ensuite jusqu'à la salle polyvalente où un apéritif était offert à tous.

**ANNIVERSAIRE ■** La doyenne  
de la maison de retraite honorée

**Mme Carmela Fraioli  
fête ses 96 ans**

Dernièrement Mme Carmela FRAIOLI fêtait son 96e anniversaire et à cette occasion le maire, le Dr. Gérard CARDIN et Mme Gisèle ROUX, adjointe aux affaires sociales se sont rendus à la Maison de retraite, où elle est pensionnaire depuis son ouverture, pour lui présenter tous les meilleurs vœux de santé et de bonheur et lui offrir une plante fleurie.

Mme LEGRIGEOIS, directrice de la Maison de Retraite, était présente ainsi que quelques pensionnaires. Mme FRAIOLI les a accueillis avec joie et humour et leur a donné rendez-vous en 1990.



MESSAGE DE M. André MERIC

\*\*\*\*\*

SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET DES VICTIMES DE GUERRE  
POUR LE 11 NOVEMBRE 1989

Le 11 Novembre, la France se recueille, la France se rassemble.

Elle rend ainsi solennellement hommage aux soldats de 1914-1918, aux morts, aux blessés, aux mutilés ; elle témoigne son respect aux anciens encore présents parmi nous et aux familles des combattants.

Le 11 Novembre, c'est aussi un moment fort qui permet aux Françaises et aux Français de s'unir autour d'une même mémoire nationale.

1919, c'est l'année du traité de Versailles.

1919, c'est l'année du grand défilé de la Victoire le 14 Juillet.

Voici donc venu le temps de la mémoire. mémoire, deux cent ans après la révolution Française, du transfert aux Invalides le 14 Juillet 1915 des cendres de Rouget de Lisle.

Les accents et les paroles de "la Marseillaise" ont été constamment mobilisés aux côtés des femmes et des hommes de France, à chaque instant et dans chaque lieu de la grande guerre. "La Marseillaise", née du peuple en armes et rassemblée pour sa liberté, fut un des ciments de la Nation combattante.

De la Révolution à la guerre de 1914-1918, de cette époque à la nôtre, au travers des épreuves que notre pays a su et dû subir, plus que jamais, face à ceux qui veulent falsifier l'Histoire, la vérité et sa mémoire sont indispensables à la sauvegarde de la Liberté.

En ce 11 Novembre, les "enfants de la Patrie" doivent savoir se rassembler, au delà de ce qui les divise, poursuivre l'édification, dans la tolérance et la fraternité, d'une France, d'une Europe, d'un Monde de Paix, de justice et de liberté.

Vive la France !



LA REVOLUTION DE 1789

A CORPS

PENDANT L'ANNEE 1793

Ce n'est pas sans raison que 1793 a été appelée : "l'année terrible".

1 - Les rapports entre Louis XVI qui incarnait la Nation, et ses sujets qui revendiquaient le droit à la citoyenneté et la souveraineté, connurent des Etats généraux au 21 janvier 1793, date de l'exécution du roi, une succession de mésententes, de haines et de réconciliations.

Tandis que l'un restait coûte que coûte sur sa position de "monarque absolu", le peuple et ses représentants mettaient en place leur conception de la nation dont ils acceptaient dans un premier temps que le roi fut le premier fonctionnaire.

Condition inacceptable pour l'héritier de Louis XV qui le conduira à sa perte.

2 - C'est ainsi que les Français voient leur roi et leur reine monter sur l'échafaud, et se mettre en place à la tête de leur pays un régime dictatorial "la terreur" marquée par la loi des suspects qui va de mai 1793 à juillet 1794.

3 - Pendant cette période de la Révolution "la plus terrible" que la France ait connue car elle doit faire face aux ennemis extérieurs (Autriche, Espagne, Angleterre, Italie), à ses adversaires intérieurs (guerre en Vendée, en Bretagne), la guillotine machine infernale se met en marche.

Comme la violence appelle la violence, le sang appelle le sang : 1306 personnes sont guillotonnées place de la Nation appelée alors place du Trône renversé.

Parmi les victimes se trouvent des personnes issues de toutes les couches sociales : gens du peuple, mais aussi chefs et membres du gouvernement scientifiques, écrivains, artistes, poètes, religieuses et nobles.

Alexandre de Bauharnais (premier mari de Joséphine) André Chenier, les Carmélites de Compiègne, la princesse Grimaldi de Monaco, Danton, Camille, Desmoulin, Malesherbes, Lavoisier, Me Elisabeth soeur du roi, Robespierre, Saint-Just. Puis viendra le tour des Girondins ...etc.

4 - Que vont devenir les enfants de Louis XVI et de Marie-Antoinette ? Séparés de leurs parents avant leur condamnation, Louis XVII et Madame Royale, sa soeur sont enfermés dans la tour du Temple où leurs sont infligés toutes les souffrances que seuls des "bourreaux d'enfants", qu'on rencontre encore aujourd'hui, sont capables de faire subir à des innocents.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt et aussi beaucoup d'émotion un condensé du livre d'André Castelot : Louis XVII. Il est difficile d'imaginer que la haine refoulée de tout un peuple se soit abattue sur deux jeunes enfants rendus responsables des erreurs de leurs parents !

5 - C'est en 1793 qu'un chef de bataillon intelligent, audacieux, courageux, grand patriote, se distingue au siège de Toulon. Bonaparte est aussi jeune député à la Convention. Les Français fatigués de la royauté aspirent à un changement de régime, et tournent leur regard vers cet homme jeune dont les idées semblent répondent à leurs aspirations.

- Le 20 janvier et le 21 janvier 1793 :

Condamnation et mort de Louis XVI.

- Le 20 février 1793 :

La France est déclarée en danger. Appel de 300 000 hommes sous les drapeaux.

- Le 18 mars - 21 avril et 21 octobre 1793 :

ont lieu les décrets de la déchristianisation de la France.

- Le 10 août 1793 a lieu l'institution du système métrique décimal, la suppression du repos dominical, la frappe des monnaies au nom de la République.

- le 24 août 1793 :

Création du grand livre de la dette publique.

- Le 17 septembre 1793 :

Suppression des libertés individuelles.

- Le 19 décembre 1793 :

L'instruction primaire est décrétée gratuite et obligatoire.

Pendant ce temps à Corps, les habitants veillent à l'aménagement de leur village, au respect et à l'application des institutions, et votent l'arrestation des Girondins et proclament bien haut : vive la République une et indivisible !

En mars 1793, il est question de faire la rectification de la route nationale et de la faire passer plus haut sur le torrent de Lara. Le Conseil refuse de la faire passer plus haut à cause des dépenses et maintient l'ancien tracé . Mais le citoyen Guillot, membre du conseil général fait envoyer à Corps cent hommes et des chevaux pour faire cette rectification.

Le conseil municipal demande le retrait des soldats à cause de la difficulté de les faire vivre et s'offre de faire exécuter les travaux.

Le 1er avril 1793, les nommés Louis Court, François Blanc, Pierre Templier, Marc Villar sont cités devant le Conseil pour avoir lancé des pierres contre la maison du citoyen Fallavel et de la citoyenne Bonthoux. Les comparants ont déclaré qu'ils étaient allés à la porte de la citoyenne Bonthoux pour voir un garçon du Champsaur qui s'y trouvait dedans et qu'ils avaient été reçus à coup de pierres d'où leur réplique.

Le 9 mars 1793, le Conseil Général de la commune, les fonctionnaires, le curé, la garde nationale prêtent serment de fidélité à la Convention et jurent d'exterminer quiconque tenterait d'usurper la souveraineté du peuple. La Marseillaise est chantée par toute l'assistance. Le citoyen Fallavel secrétaire est appelé aux armées. Il donne sa démission.

Le 21 mai 1793, le Conseil Municipal assemblé dans la maison commune en surveillance permanente, le procureur de la commune expose que la communauté ne jouit que de revenus très modiques, qu'elle est obligée de faire de grandes dépenses pour le passage des troupes, décide de demander à l'administration du district un secours de 500 livres pour le passage prochain de 20 bataillons. Le citoyen Ruynat Gournier est chargé de faire les démarches nécessaires pour cela.

Le 29 mai 1793, une pétition est déposée sur le bureau. Elle demande que les processions usitées aient lieu comme auparavant. La municipalité renuier la garde nationale pour maintenir l'ordre. Le ci-

toyen Fallavel ayant donné sa démission de secrétaire, le Conseil vote pour lui donner un successeur : le citoyen François Aglot est nommé à l'unanimité des voix avec un traitement de 160 livres par an.

Le 4 juillet 1793, le citoyen procureur de la commune expose qu'il est étonnant que la maison commune d'un chef-lieu de Canton comme Corps soit totalement dépourvue de meubles nécessaires pour écrire et s'asseoir. Le conseil délibère et décide l'achat d'un bureau en noyer et de 12 chaises dont le coût est de 120 livres.

Le 16 juin 1793, la nouvelle municipalité prête serment et le président a fait la lecture de la lettre en date du 10 juin du procureur de Grenoble. Après cette lecture l'assemblée pénétrée d'indignation, voue à l'exécration les agitateurs, les factieux et la horde de brigands qui ont poussé l'audace jusqu'à attenter à la liberté nationale. On fait allusion à la journée du 31 mai. Henriot suivi de bandes armées demande l'arrestation des Girondins. Cette délibération est suivie d'une centaine de signatures.

Le 10 août l'an 2 de la République une et indivisible, sur la place de la liberté (au pied du monument que nous avons élevé pour la représenter et la rendre à jamais mémorable), nous maires, officiers municipaux, notables, juges de paix, curé, gardes nationales, gendarmerie et tous les autres citoyens rassemblés à l'issue de la messe solennelle à laquelle tous ont assisté, avons proclamé l'acte constitutionnel et adhéré à la volonté nationale, joignons nos cris de joie aux chants civiques qui font retentir en ce moment tous les députés des assemblées primaires au pied de l'autel de la Patrie à Paris.

Ce même jour les citoyens, maire et officiers municipaux ont reçu la déclaration du citoyen Bernou Charles, ci-devant prêtre aux Côtes de Corps, lequel a déclaré vouloir résider à Corps avec son frère. Dont acte de sa déclaration.

Le 8 septembre 1793 l'an 2 de la République française une et indivisible, la municipalité et le conseil général de la commune rassemblés sur la place d'armes en présence de la garde nationale et des autres citoyens de la commune, ont procédé à la destruction des titres

7  
féodaux. Ils consistent en terriers qui sont brûlés aux cris de "vive la Liberté ! Vive la République ! l'unité, l'indivisibilité ; au diable la tyrannie, l'esclavage, le despotisme". Ce que fait, nous nous sommes retirés dans notre maison communale et avons signé le présent.

Monier, Corriol, Aglot, Bois, Sambain.

Le 6 octobre 1793, le maire Corriol prononce un long discours pour démontrer l'utilité d'un canal d'arrosage dans la commune de Corps. Les fontaines sont tarées en été, on se servira de l'eau de ce canal pour abreuver les bestiaux.

Le 13 octobre 1793, le citoyen François Aglot, secrétaire greffier de la commune de Corps, déclare au conseil général de la commune les fonctions pénibles de secrétaire de la commune et il prie le conseil général de le remplacer.

Le 14 octobre 1793, le citoyen Chevillon de Grenoble s'est présenté devant nous pour nous inviter à faire disparaître de l'église tous les signes de la féodalité comme drapeaux, couronnes, fleurs, etc .. L'administration municipale délibérant sur l'injonction du sieur Chevillon arrête à l'unanimité que tous les signes de la féodalité existant dans l'église de Corps seront brûlés publiquement le 27 du présent mois. On descendra aussi les deux cloches de la maison commune afin d'en fabriquer des canons.

Le pain est taxé à 3 sols six deniers la livre et le vin à 8 sols le pot.

Le travail de chacun est ainsi fixé. Depuis le 1er novembre jusqu'au 1er mars à 20 sols pour le journalier qui se nourrira lui même, et à 8 sols pour le journalier qui sera nourri par celui qui l'emploiera. Du 1er mars au 1er novembre, le salaire est fixé à 30 sols pour le journalier qui se nourrira et à 12 sols pour celui qui sera nourri. Le salaire des ouvriers d'art : maçons et menuisiers est fixé à 30 sols sans nourriture.

Le beurre est taxé à 10 sols la livre, le fromage de pays à 8 sols la livre, la tome à 3 sols la livre, le bois à brûler est taxé à 10 sols la charge d'ânesse, le charbon de bois 55 sols le quintal, le charbon de pierre 30 sols le quintal. Les revendeurs ne pourront acheter avant deux heu-

res de l'après-midi. Les oeufs sont taxés du 1er novembre au 1er mars à trois liards l'un et depuis le 1er mars au 1er novembre à deux liards l'un. Le quintal de noyaux est fixé à 4 livres. Les poules ont été taxées à 12 sols et la paire de poulets à 25 sols.

Les souliers des femmes sont fixés à 5 livres, les souliers d'homme à 8 livres.

Le comité de surveillance est chargé d'appliquer cet arrêté.

Sachant que la livre unité de poids : 0,453 KG était considérée à tort comme un demi kilogramme soit 500 g,

- que la livre unité monétaire équivalait à 20 sous,

- que le liard ancienne monnaie du Dauphiné qui eut cours dans tout le royaume à partir du règne de Louis XI valait 3 deniers,

- que le denier ancienne monnaie française de cuivre valait la douzième partie d'un sou,

- que l'aune ancienne mesure de longueur très utilisé dans la région de Corps valait 1,188 m.

Nous pouvons imaginer quel pouvait-être le casse-tête des ménagères et fermières lorsqu'elles faisaient leur mardhé ou parcouraient le champ de foire.

Comment ces dames arrivaient-elles à faire rapidement leurs comptes ! Il est vrai qu'à cette époque on n'était pas pressé, chacun prenait le temps de vivre ! Mais quel ouf ! de soulagement doivent avoir poussé tous les Corpatus lorsque fut institué le système métrique décimal le 10.08.1793.

Le 19 décembre 1793, la société républicaine de Gap demande au comité de Corps de se joindre à elle. On y députe le citoyen Pellissier qui est déjà allé à Paris pour le même but et la lettre suivante est rédigée :

" Nous unissons nos voeux aux vôtres, nos sentiments sont les mêmes devant tendre au même but duquel nous devons nous occuper puisque c'est la même cause qui nous unit et qui doit faire le bonheur des républicains, nous jurons de surveiller avec eux la chose publique avec toute l'énergie dont les vrais sans-culottes sont capables, nous jurons encore une union et une fraternité indissolubles. veuillez frères et amis, recevoir nos voeux par l'organe du député que nous dépêchons et nous regarder comme vos frères républicains et sans-culottes."

Ont signé au registre : Corriol, maire Pellegrin, Aglot, Bois oncle, Graduel, Gueymard, Pellissier, Peyre, Bois....

à suivre

J. ARBOUET

FAMILLE (1) de BOURDEAUX

Famille protestante mal convertie au catholicisme, et dont le nom est le plus souvent écrit Debourdeaux.

(1) JACQUES

x ?

(11) JACQUES

x 1/ Françoise Chanet

x 2/ Marie Carle

x 3/ Lucrece Giraud

(21) PIERRE

x 1/ Isabeau Myard

x 2/ Ennemonde Davin

(31) FIRMIN

x Magdeleine Bardou

(41) FRANCOIS

x Marianne Gau

(1) Jacques DEBOURDEAUX

°av 1595; prot

x ?

d'où :

- Jacques, qui suit en (11)

- Pierre; ! serrurier La Mure 1646-1647-1649

1er Degré :

(11) Jacques de BOURDEAUX

°av 1613; prot; Me serrurier C;

test Me Achard C 29.8.1647; + ap 1654

x 1/ av 1631

Françoise CHANET

°av 1616; + av 1644

d'où :

- Pierre, qui suit en (21)

- Anne x Jehan GAULTIER

x 2/ av 1645

Marie CARLE

°av 1630; + av 1645

d'où :

- Jeanne; °1622/1647; + ap 1647

x 3/ 1635/1646

Lucrese GIRAUD

°ca 1610; prot; test Me Achard C 26.2.1648;

+ 1648/1653 (x 1/ David Lemoyne)

d'où :

- Alexandre; °1635/1646; + ap 1648

- Gratian; °1636/1647; + ap 1648

2ème Degré

(21) Pierre de BOURDEAUX (fs du x 1/)

°ca 1620; prot; serrurier C; + 1678/1685

x 1/ CM Me Achard C 31.12.1649

Isabeau MYARD

(fa Jacques x Marguerite BONTHOUX)

°prob C av 1634; prob + ca 1650; prob sp

x 2/ prot 1650/1665

Ennemonde DAVIN

°prot 1635; (s); abj C 29.9.1685; + ap 1695

d'où :

- Firmin, qui suit en (31)

- Marie; °prot 1667; abj C 29.9.1685

- Anne x Alexandre PUPIN

- Reynée; °prot 1676; abj C 29.9.1685

- Isabeau; °prot 20.7.1678; prob + jeune

### 3ème Degré

(31) Firmin DEBOURDEAUX (fs du x 2/  
°prot 1665; (s); serrurier C; abj 29.9.1685  
X C cath 7.6.1695; CM Me Guillaume Bernou  
C 16.4.1695

Magdeleine BARDOU

(fa Alexandre x Geneviève MANUEL)

°av 1680; + ap 1706

d'où :

- Pierre; b C 1.3.1697; (s); + ap 1741
- Alexandre; b C 28.3.1700; (+) C 4.10.1705
- Geneviève; b C 21.7.1702; (+) C 10.8.1702
- François, qui suit en (41)
- Paul; b C 16.3.1706; (+) C 23.6.1708

### 4ème Degré

(41) François DEBOURDEAUX

b cath C 4.10.1703; en fait reste prot; (s);  
Me serrurier C; abj C 8.2.1739 et 21.1.1763;  
(+) C 21.1.1763

x C cath 8.2.1739

Marianne GAU

(fa Etienne x Suzanne CHAUMAT)

°1719; (s); (+) C 19.2.1773

d'où :

- Firmin; b C 26.11.1739; (+) C 20.9.1741
- Magdeleine; b C 4.4.1743; prob + jeune
- Anne x Louis BARBE
- Magdeleine; b C 11.2.1746; (+) C 25.6.1759
- Claire x François BLANC
- Catherine x André MOTTE
- Suzanne; x 1/ Antoine COURENQ;  
x 2/ Paul GAIGNIAIRE
- Pierre; b C 27.9.1757; (+) C 17.6.1760
- François; b C 19.2.1761; (+) C 24.9.1761

---

### de CRET

Il n'y a pas d'autre trace à C que :

Jacques de CRET

(s); ! p C 23.11.1714; hab Arrache  
en Faucigny (Savoie)

## FAMILLE LEMOYNE

La famille Lemoyne a compté au nombre des notables de Corps avant de s'éteindre à la fin du XVIIe siècle.

(1) DAVID

x 1/ ?

| x 2/ Lucretse Giraud

(11) GIRAUD  
x Anne Vincent

(12) JEAN  
x Jeanne Dumas

(1) David LEMOYNE

°ca 1590; (s); maréchal-ferrant, Me menuisier C; + 1632/1644

x 1/ ?

d'où :

- Giraud, qui suit en (11)
- Claude x François VACHER
- Janne x Ruber RUYNAT

x 2/ ca 1630

Lucretse GIRAUD

°ca 1610; prot; test Me Achard C  
26.2.1648; + 1648/1653

(x 2/ Jacques de BOURDEAUX)

d'où :

- Jean, qui suit en (12)
- Jeanne; °posthume

### 1er Degré

(11) Giraud LEMOYNE

°av 1614; maréchal-ferrant, ménager C;  
+ 1649/1654

x CM Me Achard C 25.4.1632

Anne VINCENT

(fa Jehan); ° av 1616

(x 1/ Guigues RUYNAT)

d'où :

- Magdeleine x Pierre VALENTIN

(12) Jean LEMOYNE

°ca 1632; ménager, laboureur C;  
(+) C 2.12.1671

x ca 1665

Jeanne DUMAS

test Me G.Bernou C 15.4.1694

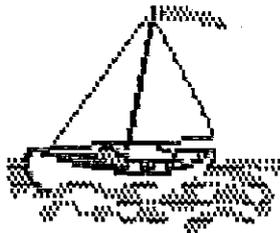
d'où :

- Dominique (h); °1667; (+) C 14.6.1689
- Jeanne; b C 2.4.1668; (+) C 7.9.1670
- Marie; b C 19.12.1669; prob + jeune

### Non rattachés :

- Marguerite x Jean VALENTIN

## AVIS de RECHERCHE.



Un mystérieux engin sillonne les eaux de notre lac depuis quelques années.

Nos recherches entreprises dans les Encyclopédies Larousse de D'Alembert et Diderot n'ont permis à ce jour aucune lumière sur son origine.

Une équipe d'ingénieurs (du dernier cru) observent tous ses déplacements et son original skipper.

Malgré un équipement sophistiqué, ce navigateur solitaire utilise les rames ou "Dame de Nage" assez régulièrement.

Les services Cross-Med alertés l'ont parfois repéré en bordure de notre plage, mais tel un mirage, notre voyageur (sympathique) et son embarcation (sympathique elle aussi) disparaissent aussitôt.

Serait-il protégé par quelques sirènes du Lac.

Toute personne susceptible de fournir une information ou renseignements complémentaires est priée de contacter la Rédaction du "Petit Corpatus".

Voici le signalement de l'engin:

-Coque Sometret, équipé d'un moteur Volvo-Penta  
3 cylindres, 3 bougies, 3 jeux de vis patinées,  
3 bobines, 3 carburateurs "Bing", et une pompe à essence  
Delor to.

## ILS SONT PARTIS !.....

Mais le livre de leur vie n'est pas encore tout à fait refermé.

Quand je dis "Ils" je pense aux deux frères ROMAN, à Joseph GONSOLIN tous les trois des vrais et purs Corpatus. Nés à CORPS, vous et moi les avons connus depuis notre jeune âge. Ils nous ont vu grandir, devenir homme ou femme, jamais perdu de vue, toujours retrouvés là où nous les avions laissés.

Les uns et les autres étaient en quelque sorte les gardiens vigilants de notre clocher, de nos maisons, de nos familles, de notre village. A chacun de "nos retours" nous avions l'impression d'être devenus des enfants prodiges... Mais que l'on attend les bras ouverts. Que ce soit au travail (perchés sur un toit au sommet d'une échelle, tenant à la main le fil à plomb ou le niveau en promenade sur la route du Coin, au bar trinquant avec des amis) les deux frères, étaient là, jamais l'un sans l'autre. Ils marchaient quelques fois côte à côte mais le plus souvent l'un derrière l'autre le cadet précédant l'aîné, les mains dans les poches. C'est par la taille seulement qu'il était possible de les différencier, car vêtus "de bleus" hiver comme été, ils avaient même démarche, même allure. On aurait eu tendance à les considérer comme "des frères jumeaux". Ni l'un, ni l'autre avait fait son tour de France pour devenir maître ouvrier. Mais à l'école de leur père, ils avaient appris les subtilités de leur métier de maçon charpentier. Excellents artisans, un peu touche-à-tout jamais ils laissaient quelqu'un dans la peine. C'est toujours avec plaisir et le sourire qu'ils rendaient service. Leurs passe-temps favoris étaient la chasse et le jeu de boules.

Je n'oublierai jamais qu'un soir de 14 Juillet 1939 à minuit, et tout à fait par hasard sur la place Napoléon j'étais devenue la partenaire d'Augustin l'aîné en tant que pointeuse, mon amie jouant avec son mari. La bouliste d'occasion que j'étais et qui n'avait jamais tenu une boule dans ses mains fut une bien mauvaise équipière. Marcel marquait les points.

- "C'est trop long ! C'est trop court ! Plus à droite ! Plus à gauche. C'est râté !". Quelle soirée ! quel fou rire ! quelle Fanny ! Lorsque à 1h30 nous nous séparions devant un verre de bière, les trois hommes se regardèrent en disant :

- "C'est toujours ça de pris, sur les mauvais jours qui nous attendent. Ils pensaient à la guerre et ils avaient raison. Les deux frères furent mobilisés Marcel eut la malchance d'être fait prisonnier. Alors commença pour eux une longue séparation une longue attente, car ils ne s'étaient jamais quittés.

Puis un jour l'heure des retrouvailles sonna. Ils pleurèrent en tombant dans les bras l'un de l'autre.

Dans la France occupée, CORPS subissait plus ou moins la loi de l'occupant.

Les parties de chasse étaient moins nombreuses et surveillées.

C'est ainsi que par une nuit glaciale de Décembre juste à ne pas "mettre un chien dehors" je vis partir de la maison en direction de Lara, sur le coup de 10 heures, cinq copains coiffés d'un passe montagne, cache-nez enroulés autout du cou, pull-over à col roulé vêtus d'une veste de chasse pantalons de velours chaussés de brodequins fusils en pièces détachées. Ils riaient ! Maman et moi nous tremblions !

- "Quelle idée de sortir par un temps pareil, quand il fait si bon au Coin du feu !".

Mais on est chasseur, ou on ne l'est pas. Partir "à l'espère" dans la cabane au bord du lac, par un beau clair de lune quand un énorme lièvre se permet depuis quelques jours de venir "bouffer" les choux du jardin destinés à faire les saucisses c'est un peu fort !

Ce soir nous allons lui régler son compte. Mais hélas ! nos chasseurs ... transis de froid revinrent bredouilles. Le lièvre surpris s'enfuit sur le lac gelé et atteint l'autre rive en leur faisant la nique !

Maman pour les réchauffer leur prépara le vin chaud à la cannelle. Moi j'allais dormir car la nuit était fort avancée.

Une autre fois j'assistais au départ de la même équipe à 4h du matin. Tout en buvant le café deux d'entr'eux s'amusaient à fourrer du papier dans les grelôts des chiens, pour tromper l'ennemi.

Ils avaient invité un chasseur d'occasion qui aurait préféré rester au lit que de les suivre. En bon méridional qui se respecte, celui-ci attendait les mains dans les poches, le fusil à l'épaule que le lièvre se manifeste.

- Tire ! Tire ! Criaient les copains ! Trois fois le lièvre passa devant son poste sans qu'il puisse tirer un seul coup de fusil car il n'y croyait pas et tellement il riait.

- Ils revinrent au village tenant le lièvre par les oreilles et rencontrèrent le garde chasse.

- "C'est un beau lièvre dit celui-ci en le soupesant, mais vous n'aviez pas le droit de le tuer. Nos chasseurs fiers de leur tableau de chasse, ne tinrent pas compte de cette observation.

Me RICARD "fin cordon bleu" prépara un civet je ne vous dis que ça... Un délice ! Arrasé d'un bon vin nos chasseurs se regalèrent. Cette partie de chasse, eut des conséquences inattendues que je ne dirai pas ! Quelle histoire ! Mais quelle histoire ! Aurait écrit Pagnol ! Sur ce lièvre des Ravioles.

Demeurés célibataires les frères ROMAN, étaient aussi amis de la jeunesse du pays qui acceptait volontiers une remarque, un conseil donnés toujours gentiment et avec humour.

C'est l'aîné qui mourut le premier. Tout le monde dans le village savait que cette séparation ne serait que de courte durée, et que le cadet ne parviendrait pas à la surmonter.

Marcel errait comme une âme en peine dans les rues du village, attendant que la mort vienne le surprendre dans leur maison... Celle du bonheur.

Les Corpatus accompagnèrent à leur dernière demeure les deux frères disparus, seulement à quelques mois d'intervalle, en gardant en souvenir un bel exemple d'amour filial qui fait notre admiration. Et puis voilà, que toi aussi Joseph tu as pris l'envie de nous quitter.

Trois vrais Corpatus qui s'en vont si vite ça fait beaucoup pour notre pays !

Contrairement aux deux frères ROMAN tu avais choisi d'être paysan. De père en fils la famille CONSOLIN labourait, fanait, moissonnait, défrichait élevait vaches et veaux pour faire vivre ses enfants et agrandir son domaine.

Certains membres parmi les ancêtres furent aussi des notables de CORPS.

Travailler la terre, demande du temps de la patience et beaucoup d'amour. Tu n'étais jamais pressé. Tu savais prendre ton temps

pour savoir regarder attendre, écouter, garder confiance, et ne jamais désespérer.

Je me souviens t'avoir vu avec ton frère entraîné de labourer "sous Lara" prendre dans tes mains une poignée de terre la palper l'examiner pour en déduire ses qualités.

Quand arrivait le temps des moissons tu pressais entre tes doigts quelques épis de blé en disant :

- Cette année la récolte sera bonne ! Ou bien au Printemps,
- Attention ! Les Saints de glace n'ont pas dit leur dernier mot.
- Il ne faut pas semer trop tôt.
- Les pommes de terre se plantent à la lune vieille.
- Ta pioche réclame une remplaçante ! Chaque fois que je te demandais un conseil des renseignements j'avais l'impression d'entendre ma mère, qui me répondait comme toi toujours en patois.

Mais c'est à travers Gournier que je te rencontrais le plus souvent tenant ton cheval par la bride ! Parmi les nombreux muletiers qui conduisaient pèlerins et pèlerines à LA SALETTE. En mauvaise bergère que j'étais j'évitais de te croiser lorsque je ramenaï "la Rouille" à l'étable, justement à l'heure où le soleil décline à l'horizon que les troupeaux paissent à la fraîcheur et que les taons s'endorment sous les feuilles.

Alors tu te moquais de moi en me disant :

- Qu'est-ce que c'est que cette bergère ! Si j'étais ta mère je t'obligerais à faire demi-tour.
- Si tu savais comme je me suis ennuyée à tricoter le talon d'une chaussette, tu ferais comme moi.

Tant pis, si la vache à moins de lait ce soir. Surtout ne dis pas à maman que je suis rentrée de bonne heure !

Ce n'est pas sans une certaine nostalgie, un pincement au cœur que tu as vu le lac du Sautet envahir nos meilleures terres, nos belles prairies l'escorte de la jeunesse vers la ville, les portes des maisons se fermer, la nature sauvage reprendre ses droits.

Mais on n'élève pas une famille de sept enfants en regardant les mouches voler !

Alors tout en vendant clous et pointes, marteaux et scies, emmanchant une hache pour l'un, un balai pour l'autre, redressant "les barres" d'une fourche, tu gardais le contact avec tous ceux de CORPS, et des environs qui comme toi avaient tant espéré dans le métier qu'ils avaient choisi.

Touristes, vacanciers, enfants aimaient aller s'approvisionner dans ton magasin où ils savaient qu'avec Paule, ils seraient toujours bien accueillis.

La vie est ainsi faite "que lorsque le nid est fait... l'oiseau s'envole" me disait maman.

L'oiseau est parti pour un long voyage dont on ne revient jamais.

Il reste le souvenir d'une vie bien remplie pour ta famille, tes amis et relations.

Le témoignage de leur affection, amitié, sympathie, qu'ils ont manifesté par leur présence le jour de tes obsèques sont un gage de reconnaissance de ce que tu as été et demeurera pour eux : un vrai Corpatus.

mple

## Quiche forestière

**Préparation : 30 mn**

**Cuisson : 50 mn**

**Réalisation : assez facile**

**Pour 4 personnes**

### INGRÉDIENTS

- Une plaque de pâte feuilletée surgelée
- 300 g de fromage blanc
- 300 g de champignons de Paris
- Un sachet de parmesan râpé
- 3 œufs
- 100 g de jambon
- Sel, poivre
- Farine
- 70 g de beurre
- Un citron

### RÉALISATION

○ Laissez décongeler la pâte feuilletée deux heures.  
○ Nettoyez les champignons en enlevant la partie terreuse du pied et en les lavant rapidement sous l'eau courante.

○ Plongez-les dans l'eau bouillante additionnée de jus de citron et laissez bouillir 5 mn.  
○ Egouttez soigneusement les champignons et coupez-les en tranches régulières.  
○ Étalez la pâte feuilletée sur un plan de travail légèrement fariné et découpez un disque de 30 cm de diamètre pour garnir un moule à tarte beurré de 26 cm de diamètre.  
○ Faites rissoler les champignons dans 50 g de beurre.  
○ Salez, poivrez et laissez mijoter 5 mn.  
○ Retirez du feu et mettez de côté les tranches de champignons les plus belles. Hachez le reste des champignons avec le jambon et mélangez le tout.  
○ Dans une terrine, travaillez le fromage blanc avec sel, poivre, deux œufs entiers plus un jaune et le parmesan.  
○ Ajoutez les champignons et le jambon puis versez le tout sur la pâte feuilletée et parsemez de parmesan.  
○ Faites cuire 40 mn à four assez chaud (180°).

Rapide

## Compote maraîchère

**Préparation : 10 mn**

**Cuisson : 15 mn au micro-ondes + 5 mn de repos**

**Réalisation : facile**

**Pour 4 personnes**

### INGRÉDIENTS

- 2 courgettes
- 2 ou 3 tomates
- 1 gros oignon doux
- Une brindille de thym frais
- Une noix de beurre
- Sel, poivre

### RÉALISATION

○ Percez les tomates de quelques coups d'épingles.  
○ Mettez-les dans un sac en plastique. Passez-les 2 mn dans le four micro-ondes à pleine puissance.  
○ Pelez-les et coupez la chair en morceaux.  
○ Pelez les courgettes en laissant, si elles sont fraîches, quelques lamelles de peau.

○ Coupez-les en morceaux.  
○ Pelez l'oignon et coupez-le en tout petits dés.  
○ Rassemblez tous ces légumes dans une cocotte à couvercle en prenant soin de bien les mélanger. Salez, poivrez.  
○ Parfumez de thym frais.  
○ Faites cuire 15 mn à pleine puissance.  
○ Ajoutez le beurre et laissez reposer 5 mn.  
○ Servez cette compote parfumée avec un poisson grillé ou poché ou bien encore avec une épaule d'agneau rôti.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	C	R	O	C	E	N	J	A	M	B	E	T	E	R
2	R	A	T	U	R	E	E	S	L	U	E	T	T	E
3	A	S	T	I	S	A	S	S	E	E	S	I	G	
4	C	O	T	E	N	A	O	S	S	I	R	E		
5	H	U	M	E	U	N	I	R	T	U	E	N		
6	O	S	A	A	V	E	N	T	U	R	I	E	R	E
7	T	U	N	E	R	T	I	S	I	E	N	R		
8	E	R	T	O	I	T	P	A	N	O	I	E		
9	M	E	S	I	N	T	E	L	L	I	G	E	N	C
10	E	C	E	D	E	I	D	L	C	I				
11	N	O	I	R	E	R	E	T	R	E	C	I	F	
12	T	R	E	S	T	A	S	S	E	R	A	R	E	
13	A	R	J	A	I	S	P	L	U	T	O	T		
14	I	L	P	E	N	D	E	R	I	E	I	D	E	
15	R	E	C	H	U	T	E	A	T	T	I	F	E	R

onomique

## Tulipes d'automne

**Préparation : 30 mn**

**Cuisson : 30 mn**

**Réalisation : assez facile**

**Pour 4 personnes**

### INGRÉDIENTS

- Pour la pâte :
- 3 blancs d'œufs
  - 150 g de sucre en poudre
  - 30 g de farine tamisée
  - 20 g de noisettes en poudre
  - 20 g de beurre fondu
- Pour la garniture :
- 200 g de raisins secs
  - 200 g de prunes
  - 2 poires
  - 1 pomme
  - 2 oranges
  - 10 cl de muscat de Rivesaltes
  - 100 g de sucre en poudre
- Pour le caramel :
- 100 g de sucre en morceaux
  - 3 cuillerées à soupe d'eau
  - 2 gouttes de jus de citron

### RÉALISATION

○ Travaillez ensemble les blancs d'œufs et le sucre puis la poudre de noisettes, la farine et le beurre fondu.  
○ Préchauffez le four à 210°. Formez de petits disques (10 cm de diamètre) de pâte sur la plaque du four beurrée. Faites cuire 10 mn environ pour que le bord soit doré et le centre blond.  
○ Décollez ces disques et posez chacun d'eux sur un verre retourné : ils prendront la forme d'une tulipe. Il faut aller très vite car dès qu'elle refroidit, la pâte durcit et casse.  
○ Pelez pommes et poires, coupez-les en gros cubes. Pelez à vif les quartiers d'une orange.  
○ Dans une sauteuse, faites chauffer le muscat, le jus d'une orange, 10 cl d'eau et 100 g de sucre. Plongez-y les fruits (7 mn par fruit) que vous retirez au fur et à mesure avec une écumoire.  
○ Faites réduire le jus de moitié.  
○ Garnissez les tulipes de fruits pochés.  
○ Au dernier moment, arrosez de jus et de caramel doré.

Traditionnel

## Paupiettes aux endives

**Préparation : 20 mn**

**Cuisson : 30 mn**

**Réalisation : facile**

**Pour 4 personnes**

### INGRÉDIENTS

- 4 tranches fines de noix de veau
- Une belle endive
- 50 g de beurre
- 4 tranches de fromage à fondre
- 1/2 verre de vin blanc
- Farine
- 4 feuilles de sauge
- Sel, poivre

### RÉALISATION

○ Lavez l'endive.  
○ Essuyez-la.  
○ Coupez-la en quatre verticalement.  
○ Faites-la rissoler dans une poêle avec 25 g de beurre.  
○ Salez.  
○ Sur chaque tranche de veau, posez une tranche de fromage à fondre et un quart de l'endive

préablement doré.  
○ Roulez les paupiettes.  
○ Liez-les avec un fil et farinez-les très légèrement.  
○ Dans une sauteuse, mettez le reste de beurre, les feuilles de sauge et les paupiettes.  
○ Laissez mijoter quelques minutes, puis assaisonnez de sel et de poivre.  
○ Arrosez de vin blanc.  
○ Mélangez et laissez cuire à feu doux pendant 20 mn.  
○ Si nécessaire, arrosez avec un peu de bouillon de volaille (fait avec un cube).

### BON À SAVOIR

Ces paupiettes parfumées se servent dans un « nid » de nouilles cuites « al dente ».

### UNE IDÉE DE MENU POUR UN PETIT DÎNER

- Praires farcies
- Paupiettes à l'endive
- Nouilles fraîches
- Tulipes d'automne

LA SAINTE-BARBE  
\*\*\*\*\*

Le Dimanche 3 Décembre la compagnie des sapeurs-pompiers a dignement fêté sa patronne. Dès le matin, les pompiers étaient appelés pour une manœuvre; à midi, ils se retrouvaient au centre de secours autour d'un apéritif et se rendaient ensuite au restaurant des Touristes, pour le traditionnel banquet présidé par le Dr. Gérard CARDIN, Maire et conseiller général ; le lieutenant Roger RIVIERE, commandant de Cie de sapeurs-pompiers ; les représentants de la compagnie de Sapeurs-pompiers de LA MURE, M. PATUREL, chef de la brigade et ses gendarmes et les pompiers actifs et retraités.

Au cours du repas, le Dr. CARDIN remettait aux sapeurs, les distinctions qu'ils avaient obtenu durant l'année : sous-officier; Michel PEROT ; caporal-chef; Michel GEISSER, Guy MASSE ; 1re classe Pascal MAGNAN, Thierry MOUSSIÉ, Denis ROUX.

Tous ont apprécié l'excellent repas préparé par Isa, Michel et leur équipe et les nouveaux "promus" ont arrosé leurs galons, en souhaitant se retrouver encore plus nombreux l'année prochaine.



SAPEURS-POMPIERS

Les Sapeurs-Pompiers organisent une opération :

Portes ouvertes au Centre de Secours

Le Samedi 6 janvier de 15h à 18h.

et le Dimanche 7 Janvier de 9h à 18h.

et vous invitent à visiter leur installations et leur matériel.

Les Pompiers souhaitent acquérir un téléviseur d'occasion, pour la Salle de radio du Centre de Secours. Faire meilleure offre possible au : 76.30.05.97, pendant les journées portes ouvertes ou à Mr PEROT tél : 76.30.04.53.

Comme chaque année à cette époque, les pompiers passeront à votre domicile, vous offrir leur calendrier et leurs meilleurs voeux, ils vous demandent de leur réserver votre meilleur accueil et vous remercient d'avant.

## BENEVOLE...

### ET "YAQUA"

Le bénévole (activus bénévolus) est un mammifère bipède qu'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères ; les bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux "convocation".

On les rencontre aussi en petits groupes dans divers endroits, quelquefois tard le soir, l'oeil hagard, le cheveu en bataille et le teint blafard, discutant ferme avec la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler son budget.

Le téléphone est un appareil qui est beaucoup utilisé par le bénévole et qui lui prend beaucoup de son temps, mais cet instrument lui permet de régler les petits problèmes qui se posent au jour le jour.

L'ennemi héréditaire du bénévole est "le yaqua" (nom populaire) dont les origines n'ont pu être à ce jour déterminées ; le "yaqua" est aussi un mammifère bipède, mais il se caractérise surtout par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaître que deux mots "y'a qu'à" ce qui explique son nom.

Le "yaqua", bien abrité dans la cité anonyme, attend, il attend le moment où le bénévole fera une erreur, un oubli pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez celui-ci une maladie très grave : "le découragement".

Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visibles rapidement : absences de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin, sourire attendri devant une canne à pêche et attrait de plus en plus vif qu'exercent un bon fauteuil et la télévision sur le sujet atteint.

Les bénévoles décimés par le découragement risquent de disparaître, et il n'est pas impossible que, dans quelques années on rencontre cette espèce dans les zoos où, comme tous ces malheureux animaux enfermés, ils n'arrivent plus à se reproduire.

Les "yaqua" avec leurs petits cerveaux et leurs grandes langues, viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper leur ennui, ils se rappelleront avec nostalgie du passé pas si lointain où le bénévole abondait et où on pouvait le traquer sans contrainte.

N.B. : Toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé ne serait évidemment que pure coïncidence !

Extrait de "Trait d'Union".

CARNET ROSE  
\*\*\*\*\*

Nous avons appris avec joie la naissance de :

Christopher fils de Nathalie THEVENON et David BENSALÉM.  
Amandine fille de Denis et Isabelle GROS, petite-fille de Suzanne et Jules EYMARD.  
Nicolas fils de Corinne et Claude BOZEC - POTEVIN, petit-fils de Mr et Mme POTEVIN née FROMENT.

Sincères félicitations aux parents et meilleurs voeux aux bébés.

CARNET BLANC  
\*\*\*\*\*

Ont été célébrés les mariages de :

Laurence SIBERT, fille de Odile SIBERT, petite fille de Mme Marguerite SIBERT, née ACHARD avec Patrick DELAIGUE, petit-fils de Mme Suzette GENOVA.

Sonia et Pierre DUMAS, fils de Raymonde et Elie DUMAS, petit-fils de Mme Marie-Thérèse ABONNEL et de Mme Anna DUMAS.

Sincères félicitations aux parents et meilleurs voeux de bonheur aux jeunes époux.

NECROLOGIE  
\*\*\*\*\*

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de :

Sabine BOAGLIO fille de Mr et Mme Roger BOAGLIO, soeur de Mickaël, petite fille de Mme Marie BOAGLIO et de Mr et Mme GATTA.

Marcel ROMAN pensionnaire de la Maison de Retraite.

Armand CHAIX, neveu de Mme Claire CHAIX.

Emile ACHY, époux de Mme Jeanne ACHY, père et beau père de Geneviève et Martial IMBERT.

Joseph GONSOLIN, époux et beau-père de mme Paule GONSOLIN, père de Jean-marie GONSOLIN, de Mr et Mme André GONSOLIN, de Monique et Charles LAURENT, de Mr et Mme Paul GONSOLIN, de Mr et Mme Michel GONSOLIN, de Mr et Mme Gérard GONSOLIN et de Noëlle et Marc BREDY, frère de Mlles Jeanne et Marguerite GONSOLIN.

Pierre GARCIN, frère et beau-frère de Mme Thirza ROUX et de Mr et Mme Déleon GARCIN.

Ernest BLANCHARD, époux de Mme BLANCHARD, beau-frère de Mme Judith CORREARD.

Ghislaine PERRIN, soeur et belle soeur de Marguerite PERROT et de Raymond et Gilda PERRIN, nièce de Mr Aristide COMTE.

Joël TURC, époux de Nathalie TURC, père de Emilie et gendre de Cécile et Gaston DEDAELE, fils de Mr et Mme Ernest TURC, petits-fils de Mr et Mme Jean ADRIEN de LA SALLE en BEAUMONT.

Aristide COMTE, oncle de Marguerite PERROT et de Raymond et Gilda PERRIN.

Rosé GAILLARD, pensionnaire de la Maison de Retraite.

Maxima BERNARD, mère et belle-mère de Mr et Mme Fernand BERNARD, de Marcelle et Jean-Louis GRIMALDI et Yvette et Jean-Michel ROYER.

Yvette BLANC LAPIERRE, épouse de Mr Raymond BLANC LAPIERRE, mère de Mme Gisèle JAYMOND.

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.

---

CLUB DU 3<sup>ème</sup> AGE  
\*\*\*\*\*

Tous les membres du Club sont invités à participer au goûter de Noël, en commun avec la Maison de Retraite, qui aura lieu le Samedi 16 Décembre à 15 heures à la Maison de Retraite Marthe et Albert HOSTACHY et à venir partager la pogne des Rois le Mardi 9 janvier, Salle du Club.

CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS 1989

Notre commune a obtenu le 6<sup>ème</sup> prix de la 2<sup>ème</sup> catégorie du Concours départemental des Villes et Villages fleuris.

Nous avons relevé dans le palmarés départemental :

1 médaille pour :

Paule NAUBRON Rue St Eloi.  
Joseph TEMPLIER Pied de Ville.  
Françoise FOUGERON Coiffure.

3<sup>ème</sup> catégorie Balcons :

12<sup>ème</sup> Jeannine RIVIERE Station Esso.  
6<sup>ème</sup> catégorie commerces dont hôtels, cafés, restaurants.  
1<sup>er</sup> prix : Gilbert DELAS hôtel de la Poste.  
2<sup>ème</sup> prix : Claude JOURDAN hôtel du Tilleul.

Sincères félicitations à tous pour l'effort d'embellissement de notre village.

# LES MOTS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	C	R	O	C	E	N	J	A	M	B	E	T	E	R
2	R	A	T	U	R	E	S	L	U	E	T	T	E	
3	A	S	T	I	S	A	S	S	E	E	S	I	G	
4	C	O	T	E	N	A	O	S	S	I	R	E		
5	H	U	M	E	U	N	I	R	T	U	E	N		
6	O	S	H	A	V	E	N	T	U	R	I	E	R	E
7	T	U	N	E	R	T	I	S	I	E	N	R		
8	E	R	T	O	I	T	P	A	N	O	I	E		
9	M	E	S	I	N	T	E	L	L	I	G	E	N	C
10	E	C	E	D	E	I	O	L	C	I				
11	N	O	I	R	E	R	E	T	R	E	C	I	F	
12	T	R	E	S	T	A	S	S	E	R	A	R	E	
13	A	R	J	A	I	S	P	L	U	T	O	T		
14	I	L	P	E	N	D	R	I	E	I	D	E		
15	R	E	C	H	U	T	E	A	T	T	I	F	E	R

## Horizontalement

1. Manœuvre qui empêche de mettre un pied devant l'autre (3 mots). Trois fois.
2. Annulées d'un trait. Pend à l'entrée du gosier.
3. Muscat d'Italie. Tamisées. Soldat américain renversé.
4. Excepté. Cella. Peu recommandable s'il est triste.
5. Travaille du pif. Joindre. Se dit à l'ami. Préposition.
6. Prit des risques. Femme qui vit d'intrigues.
7. Récepteur radio. Titane. Ce qui est à lui.
8. Infinitif. Couverture. Exprime un bruit sec. A bon foie.
9. Défaut d'harmonie entre des personnes.
10. Ne résiste pas. Génisse. Curie symbolique.
11. Telle une caisse sans livret Rendu plus étroit.
12. Beaucoup. Est bue entre deux eaux! Peu fréquent.
13. Prince. Couleur noire. De préférence.
14. Troisième homme. Placard pour affaires. Poisson pourpre.
15. Reprise d'une maladie. Omer sans goût.

## Verticalement

1. Le fait de cracher peu mais souvent. Fin de verbe.
2. Coupé court. Intérêt excessif. Faite de vive voix.
3. Etoffe à grosses côtes. Etonner vivement.
4. Précède une gueule de

bois. Canaux côtiers. Indice d'acidité.

5. Erbium. Une queue d'assemblage. Passe-temps.
6. Apparus. Aperçu dans l'autre sens. A la fin de l'office. Tellement.
7. Avec elle, une manche n'aura pas de pli! Difficile à plier.
8. Rendu sain. Joie d'une foule.
9. On le jette pour nuire. Pièces de contact! Roulement.
10. Sont coupés, puis battus. Utilisai. Détente.
11. Obtenue. Barre de rideau. Balle qui n'est pas prise au bond!
12. Serviette de bain. Terroir.
13. Consonne doublée. Relatif à l'énoncé.
14. Etendre. Suppose un endroit précis. Erre çà et là.
15. Ramenée à l'état neuf. Accueillir avec joie.

Solution

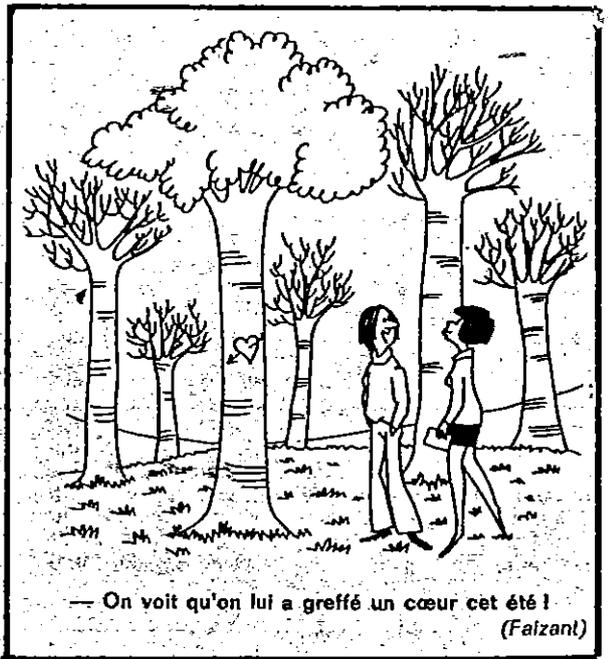
en

Page :

"Cuisine"



— Ta mère n'a jamais pu voir quelqu'un travailler sans lui montrer comment il fallait s'y prendre. (Bellus)



— On voit qu'on lui a greffé un cœur cet été ! (Falzant)



— Je voudrais une culotte de cheval.  
— Vous avez les mesures de l'animal ? (Ko)